



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 68523

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés d'exercice rencontrées par les infirmières libérales en milieu rural. Ces dernières connaissent en effet d'importants problèmes de recrutement et de remplacement notamment en cas de maladie ou de grossesse. C'est pourquoi elles appellent de leurs vœux un assouplissement des textes en vigueur et en particulier une réduction à deux ans du délai d'exercice obligatoire de la profession d'infirmière en milieu hospitalier. Cette mesure leur permettrait ainsi d'accéder plus rapidement à l'exercice libéral de leur profession et de rejoindre leurs collègues déjà très sollicités sur le terrain. En conséquence, il aimerait connaître sa position à ce sujet et les efforts qu'il est prêt à consentir afin d'aider ces professionnelles de santé qui jouent un rôle essentiel auprès des populations rurales.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68523

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6290